



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230309-20230309_CA15-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 9 MARS 2023

20230309_CA15 - Modification de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des fonctionnaires de Limoges habitat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 9 mars 2023 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Serge JAMMET, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BONNET et Jean-Marie LAGEDAMONT, Administrateurs, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Michel NYS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Absent :

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu les délibérations du Conseil d'administration de Limoges habitat du 19 octobre 2017 du 12 mars 2019 et du 30 juin 2021 ;

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu le rapport présenté,

le Conseil d'administration délibère,

- Adopte pour chaque catégorie et niveau d'emplois, les différents montants de l'IFSE, selon tableau annexé.

Formalités de publicité effectuées
le **20 MARS 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **20 MARS 2023**

LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

